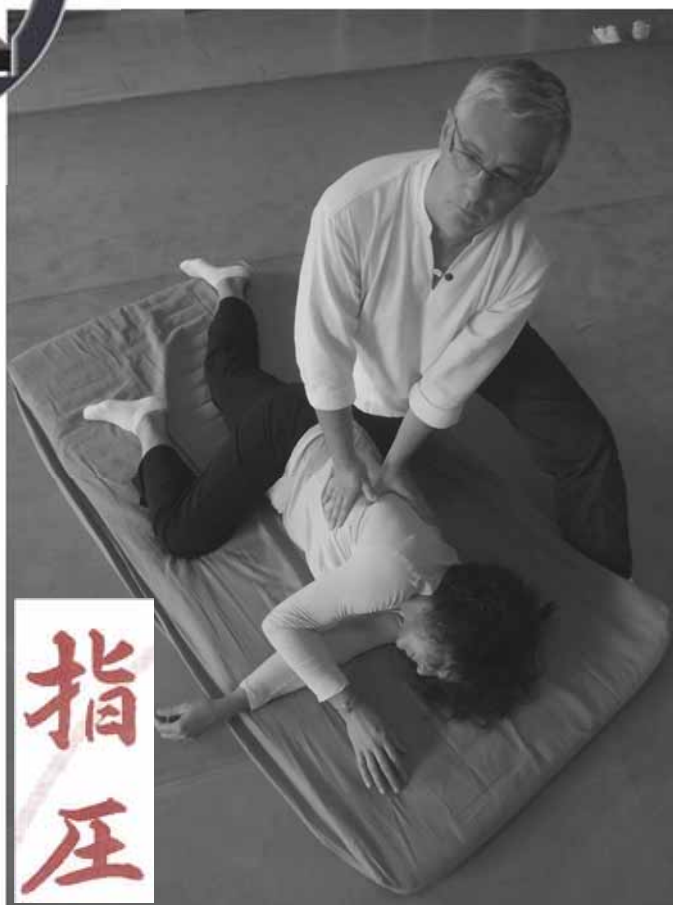




Livret d'accueil



Centre de Formation
Espace Aquitain de Zen Shiatsu

Sommaire

▪ mot de bienvenue	p. 2
▪ présentation de l'Organisme de Formation	p. 3
▪ équipe pédagogique	p. 4
▪ le Shiatsu	p. 6
▪ conditions générales Shiatsu	p. 8
▪ dossier d'inscription Shiatsu	p. 16
- fiche d'inscription	
- code de déontologie de la FFST	
- droit à l'image	
- autorisation coordonnées	
- non divulgation des documents	
- règlement intérieur	
- convention Shiatsu	
▪ conditions générales Anatomie – Physiologie	p. 32
▪ convention anatomie	p. 39
▪ invitation matinée découverte	p. 42

Mot de bienvenue

L'Organisme de Formation – Espace Aquitain de Zen Shiatsu, vous remercie de l'intérêt que vous portez à notre Centre de Formation.

Nous vous souhaitons, la bienvenue, vous qui souhaitez nous rejoindre, et nous remercions les étudiants en cours de formation qui continuent à nous faire confiance.

Vous trouverez au fil de ces pages, tous les renseignements dont vous aurez besoin, pour finaliser votre choix.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire dont vous auriez besoin.

En espérant, vous retrouver prochainement au sein de notre Centre de Formation.

Dominique Chevalier
Responsable administratif et pédagogique

Présentation de l'Organisme de Formation

L'Espace Aquitain de Zen Shiatsu est un Centre de Formation en Shiatsu et en Anatomie-Physiologie.

Ce Centre a été créé en 2008 à l'initiative de Dominique Chevalier.

Il dispose :

- d'un SIRET : 33410293600062
- d'un Numéro d'Agrément (NDA) : 72 33 09960 33 auprès du Préfet de Région Nouvelle Aquitaine
- un numéro auprès du Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CNEFOP) est en cours d'agrément

Le Centre de Formation est depuis sa création, accrédité par la Fédération Française de Shiatsu Traditionnel (FFST). Un enregistrement au Registre National des Compétences Professionnelles (RNCP) est en cours, pour l'obtention du titre de Spécialiste en Shiatsu.

La philosophie du Centre de Formation repose sur un pilier qualitatif. En effet un choix pédagogique a été posé, à savoir des promotions restreintes d'apprenants, ceci afin d'offrir un maximum de suivis individuels aux étudiants.

L'enseignement a lieu à Latresne (5 km de Bordeaux – rive droite). Nous disposons d'un grand parking, d'une salle de yoga de 80 m² et d'un dojo de 250 m², c'est-à-dire de conditions matérielles exceptionnelles pour la pratique du Shiatsu.



Equipe Pédagogique



Dominique Chevalier : Responsable Pédagogique et administratif ; Praticien-Enseignant en Shiatsu FFST ; Formateur en Anatomie-Physiologie ; Kinésithérapeute DE ; Titulaire d'un DU douleur ; Président de la FFST ; Aromathérapeute ; Conférencier.



Pascale Hamelin : Praticienne-Enseignante en Shiatsu FFST ; Membre du Comité Pédagogique de la FFST ; Aromathérapeute ; Formatrice en Do In ; Formatrice en Watsu ; Formatrice en Morphopsychologie.

D'autres intervenants viennent compléter l'équipe de base en fonction des thématiques.



Corine Galard : Praticienne en Shiatsu FFST ; Praticienne MTC (FNMTC) DA – MRAF ; Chargée de cours (éthique, émotions, principes spirituels, Feng Shui, Yi King, Tao).



Haruhiko Morita-Masunaga Sensei : Maître Shiatsu ; fils du fondateur du style pratiqué au Centre de Formation ; Invité d'honneur pour des stages.



Dr Hubert Klotz. Médecin acupuncteur ; Formateur auprès de sages-femmes ; Spécialiste en relation d'aide ; Chargé de cours (pouls chinois, bilan de la langue, grossesse, énéagramme).



Xavier Lejeune. Expert-Consultant en Feng Shui ; Bio-énergéticien de l'habitat ; Géobiologue ; Professeur en électronique ; Chargé de cours (Feng Shui).



Iroshi Iwahoka. Praticien-Enseignant Shiatsu FFST ; Diplômé d'Etat du Japon en acupuncture et moxibustion ; Acupuncteur ; Concepteur du Shiatsu myo-énergétique.



Patrick Luong. Praticien-Enseignant Shiatsu FFST ; Spécialisé en postures ; Chargé de cours.

Le Shiatsu, le Bien-Etre-Santé

Le Shiatsu n'est ni un massage, ni une idéologie, ni une médecine au sens occidental du terme, mais une discipline traditionnelle de prévention et de bien-être-santé, une hygiène de vie.

C'est une méthode globale efficace qui tient compte de l'individu dans son intégralité en agissant à la fois sur le physique, le psychisme et l'émotionnel.

Le Shiatsu est un outil d'aide et d'accompagnement de la personne contribuant à son mieux-être et à l'amélioration de sa santé.

Le shiatsu est une des huit approches alternatives désignées, dans la résolution A4-0075/97 du Parlement européen votée le 29 mai 1997, comme « médecine non conventionnelle digne d'intérêt »



Ses bienfaits

Le Shiatsu contribue :

- à soulager les tensions physiques et psychiques,
- aide rétablir la circulation de l'énergie dans les méridiens d'acupuncture qui parcourent le corps pour améliorer l'état de la personne,
- à réduire les effets du stress et ses conséquences (migraine, tensions, douleurs...),
- au renforcement du système immunitaire,

En entreprise, le shiatsu aide à la prévention des Risques Psychosociaux et des Troubles musculo-squelettiques.

En cas de longues maladies (Cancer, Sclérose en plaques, Fibromyalgie, Parkinson...) le Shiatsu accompagne de plus en plus l'individu comme soin de support (douleurs, effets secondaires médicamenteux...).

La séance

La séance dure environ 1 heure. Le shiatsu se reçoit traditionnellement au sol, habillé de vêtements souples mais aussi sur table ou sur chaise. Le praticien de Shiatsu travaille sur l'ensemble du corps combinant appuis lents et profonds, pressions avec les pouces et les paumes et étirements.

Pour qui ?

Le Shiatsu s'adresse à tous ceux, quel que soit leur âge, désirant maintenir ou développer un niveau optimal de bien-être, physique, psychique et émotionnel. En cas de pathologie, un avis du corps médical doit être demandé.



Conditions Générales - Shiatsu

- **Titre** : formation en Shiatsu.
- **Besoin** : permettre aux personnes qui le désirent, l'acquisition d'une pratique et d'une connaissance très approfondie du Shiatsu.
- **Objectif** : à l'issue de cette formation, les personnes auront appris l'ensemble des techniques du Shiatsu, ainsi que des principes régissant l'énergétique orientale (MTC). Elles seront capables d'effectuer une séance complète de Shiatsu à visée de bien-être-santé ou thérapeutique.
- **Nombre d'étudiants** : minimum 4, maximum 20 par promotion.
- **Prérequis** : aucun.
- **Conditions d'admission** :
 - entretien avec un des enseignants du Centre de Formation
 - le dossier complet d'inscription doit parvenir au moins 2 semaines avant le début des cours (niveau 1, et élèves venant d'un autre Centre de Formation). Pour les autres niveaux, la convention doit parvenir au plus tard le 20 août.
 - les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers.
- **Suivi pédagogique** :
 - un livret pédagogique est remis en début de cursus, il suit l'étudiant pendant tout son parcours jusqu'à la certification terminale délivrée sous l'autorité de la FFST,
 - les formateurs assurent le suivi des cours par mail,
 - une place importante est donnée pour la direction du mémoire et des études de cas au cours des niveaux 3 et 4 (formation de 500 h sur un minimum de 3 ans).
- **Conformité** : afin de respecter la législation, un certain nombre de documents sont inclus dans le dossier d'inscription (règlement intérieur, droit à l'image, ...). Il est demandé aux stagiaires de signer la feuille d'émargement par demi-journée à chaque cours.
- **Démarche qualité** : à l'issue de chaque année, chaque stagiaire devra remplir une fiche d'évaluation de la formation. Il en sera de même, lorsque le Centre de Formation accueillera un intervenant externe.
- **Lieu des cours** : Foyer Communal 33 360 LATRESNE ; Salle de Yoga (2^{ème} étage pour les cours du samedi) – Dojo (1^{er} étage pour les cours du dimanche)

Itinéraire :

- en venant de l'autoroute A 10 (Paris), prendre direction Toulouse
- en venant du Pont d'Aquitaine, prendre direction Lyon
- en venant de Libourne (entrée 24), aller jusqu'à la rocade et prendre direction Toulouse
- sur la rocade intérieure, sortie 22 direction Latresne (avant le pont François Mitterrand)

- rond point après la sortie, à gauche direction Latresne
- passer par dessus la rocade
- en venant de la rocade extérieure (Bègles), sortie 22 A à droite, tout de suite après le pont François Mitterrand
- rond point, à droite, direction Latresne (3,5 Km)



- rond point suivant, tout droit, direction Latresne
- rond point suivant, à gauche direction Latresne (repère : boulangerie à gauche)
- après le panneau d'entrée dans Latresne, faire 200 – 300 m
- 1^{ère} à droite, direction Centre Ville
- c'est la rue de la Salargue
- tout de suite à droite, il y a un grand parking
- le foyer communal est le bâtiment coloré à droite quand on entre sur le parking
- longer le bâtiment côté rue
- l'entrée est à 10 m juste après la salle des fêtes
- la salle de Yoga est au 2^{ème} étage, le Dojo est au 1^{er} étage (cours du samedi, dans la salle de Yoga, donc prévoir tapis, futons, coussins et couverture ; cours du dimanche dans le Dojo, donc uniquement coussins, couverture et un drap de bain par exemple pour mettre sur le tatamis)

Si problème : 06 86 87 41 11

- **Matériel pédagogique :**
 - dès réception du dossier d'inscription et du règlement, chaque étudiant se voit remettre un code personnel lui permettant d'accéder aux supports de cours en ligne sur le site du Centre de Formation (niveau 1 : 2 photocopiés ; niveau 2 : 1 photocopié ; niveaux 3 et 4 : 2 photocopiés), des vidéos viennent compléter ces documents. Il est recommandé de venir avec ce support de cours pour éviter une prise de note fastidieuse. Le code est personnel et non transmissible, il est le même pour l'ensemble de la formation.
 - mannequin d'acupuncture, squelette, planches.
 - cours théoriques faits sous forme de diaporamas commentés.
 - démonstration de la pratique.
 - jeux de rôles

- **Matériel à prévoir :**
 - de quoi prendre des notes
 - un cahier petit format
 - crayons de couleurs et feutres
 - tenue souple, type jogging
 - chaussettes
 - un tapis de sol et un drap de bain ou un futon
 - petits coussins
 - une couverture légère type polaire
 - une tasse pour les pauses thé (on évite les gobelets jetables), un petit encas, de l'eau
 - repas du midi (nous mettons à la disposition des stagiaires, un four à micro-ondes)

- **Horaires des cours :** 9 h – 13 h et 14 h – 17 h. Précision importante : les cours commencent à l'heure, donc il est demandé d'arriver un peu en avance.
 Les horaires peuvent être modifiés exceptionnellement par un des Enseignants.
 Une pause de 15 minutes a lieu vers 10 h 45.
 En cas d'absence, merci de prévenir l'Enseignant quelques jours avant.
 Les retards ou départs prématurés et répétés feront l'objet d'un retrait d'une ou plusieurs heure(s).

- **Matinée découverte du Shiatsu et du Centre de Formation :** de 9 h à 13 h, le premier dimanche de septembre.
 Au cours de cette matinée, nous proposons des exercices énergétiques, une rencontre avec les étudiants en cours de formation, et une séance de Shiatsu est proposée. Cette matinée est gratuite et sans engagement.
 Afin d'optimiser l'organisation de cette matinée, il est demandé de s'inscrire au préalable.

▪ **Nombre d'heures :**

Niveaux	Nombre d'heures	Nombre de jours		
1	112	14		
2	128	16		
3	136	17		
4	136	17	total	512 h
4 +	Minimum 4 jours au choix (examen en décembre), et 10 jours (examen en juin)			

A noter que dans le cadre de la formation, 50 heures sur les 500 peuvent être comptabilisées, pour des stages hors Centre de Formation, et validées par le Comité Pédagogique de la FFST. Ces heures sont inscrites sur le Livret Pédagogique.

De même, les participations à des salons ou autres manifestations, sous condition d'un encadrement par un Enseignant, peuvent être validées.

Les étudiants à partir du niveau 2 peuvent assister à tous les cours qu'ils souhaitent sur le ou les niveaux inférieurs, sans majoration de prix.

Travail personnel : minimum 250 h.

▪ **Dates :** se reporter à la convention en fin de dossier.

▪ **Prix :** le prix indiqué correspond à l'ensemble des cours y compris certaines interventions extérieures.

Les stages proposés avec des intervenants de renom ne font pas partie du prix indiqué.

Pour les stagiaires en autofinancement, il y a possibilité de régler les cours en 1, 3 ou 10 chèques. **Joindre tous les chèques lors de l'inscription** à l'ordre de **Dominique Chevalier**.

Ils seront débités :

- en septembre (étudiants à partir du niveau 2), en octobre (étudiants niveau 1), pour le règlement en 1 fois
- en octobre, janvier et avril pour le règlement en 3 fois, le 20 de chaque mois
- le 20 de chaque mois de septembre à juin (niveaux 2, 3, 4), d'octobre à juillet (niveau 1), pour le règlement en 10 fois.

En cas de choix de règlement en espèces, joindre les chèques lors de l'inscription et ceux-ci seront remis à chaque cours contre le règlement en espèces.

Remarque : le règlement en 10 fois, n'est en aucun cas un règlement par cours. Aucun remboursement en cas d'absence à un ou plusieurs cours ne sera fait.

Une facture peut être fournie sur demande.

En cas de financement par un organisme financeur (dossier établi au cas par cas), il y a une majoration du prix des cours (12,00 € par heure de cours).

Niveaux	Autofinancement	Organisme financeur
1	1 100,00 €	1 248,00 €
2	1 200,00 €	1 536,00 €
3	1 500,00 €	1 632,00€
4	1 500,00 €	1 632,00€
4 + (examen en décembre) (*)	450,00 €	
4 + (examen en juin)	900,00 €	

(*) Remarque : les étudiants ayant échoué à l'examen de décembre, et désirant se représenter à l'examen de juin, devront s'acquitter du complément de prix, soit **450,00 €**.

Au prix des cours, il faut ajouter **60,00 €** par an d'adhésion obligatoire à la FFST, dès la première année. L'inscription se fait en ligne sur le site de la FFST. Il faudra obligatoirement remettre à l'Enseignant une photocopie de licence dès réception de celle-ci, faute de quoi l'année ne serait pas validée.

- **Renoncement et remboursement** : toute année commencée est due dans sa totalité et ne fera l'objet d'aucun remboursement.
- **Séances pédagogiques** : dans le cadre de la formation, et ceci dans un but pédagogique, il est demandé aux étudiants de recevoir 12 séances pendant les 4 ans, avec un minimum de 4 à la fin de la 2^{ème} année, par au moins 3 praticiens et/ou enseignants accrédités FFST. Le maximum est fixé à 4 séances par prestataire. Pour information les Enseignants principaux du Centre de Formation, se sont engagés à établir un tarif préférentiel pour nos étudiants : **45,00 €**
- **Prévention et Secours Civiques 1^{er} degré (PSC 1)** : environ **60,00 €** (obligatoire avant juin pour que la 1^{ère} année soit validée par la FFST).
Chaque étudiant organise sa propre formation – elle ne sera pas proposée par l'Espace Aquitain de Zen Shiatsu. (Organismes : Pompiers, Croix Rouge, ...).
Il est possible que cette formation soit prise en charge par l'employeur (secouristes du travail). Se renseigner auprès de son employeur. L'attestation est valable 5 ans. Ne sont plus valables : BNS, AFPS.
- **Contenu** :

L'ensemble du contenu est en conformité avec le programme de formation établi par la FFST (consultable sur : www.ffst.fr).

- **Théorie par niveau**

Niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> - Shiatsu (historique, définition, concept, indications, contre-indications) - Ethique / déontologie - Points abortifs - Hara - Energétique Orientale / TAO - Ki - Système Yin Yang - Théorie des 5 éléments
-----------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Horloge circadienne / Règle midi - minuit - 12 méridiens (trajets, fonctions, points) - Points Shu du dos - Points Mu - Bilans généraux - 3 foyers - Notion de Kyo et Jitsu - Bilan énergétique du Hara - Evaluations
Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> - Théorie de Masunaga - 5 principes du Zen Shiatsu - Reprise des notions de Kyo et Jitsu - 12 méridiens avec les extensions de Masunaga + fonctions - Dysharmonies du Ki - Dysharmonies du système Yin Yang - Les causes des maladies - Bilan énergétique du dos selon Masunaga - Tableaux Kyo et Jitsu - 8 principes - Etudes de cas cliniques - Evaluations
Niveau 3	<ul style="list-style-type: none"> - Points Shu antiques - Synthèse des fonctions MTC / Masunaga - Bilan énergétique de la langue - Moxa - Relations pathologiques des 5 éléments - Substances fondamentales - Merveilleux Vaisseaux - Shiatsu et grossesse - Pathologies (fatigue – stress – dépression ; problèmes de dos ; troubles urinaires ; affections respiratoires ; maladies de peau ; troubles digestifs ; troubles de la menstruation ; troubles du sommeil ; troubles circulatoires ; maux de tête – céphalées – migraines ; addictions) - Anatomie topographique - Préparation mémoire et cas cliniques
Niveau 4	<ul style="list-style-type: none"> - Méridiens climatiques - Initiation aux pouls - Morphopsychologie orientale - Esthétique - Points hors méridiens - Composantes spirituelles des éléments (approfondissement) - 7 émotions (approfondissement) - Pathologies – suite (ménopause ; troubles sexuels ; évanouissement ; troubles musculo – squelettiques ; troubles immunitaires) - Shiatsu chez l'enfant - Shiatsu chez la personne âgée - Diététique orientale - Ethique / déontologie / transferts et contre transfert / psychologie / analyse de pratique / supervision - Mémoire et cas cliniques - Différents modes d'exercice / législation - Gestion d'un cabinet

- **Pratique par niveau**

Niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> - Pressions, respiration, positionnements, postures - Katas dans les 4 positions de base (sur le dos, sur le ventre, sur le côté, assis) - Bilans visuel - Interrogatoire - Bilan du Hara - Intégration des 12 méridiens - Repérages morphologiques - Repérage des points abortifs, des points Shu et des points Mu - Evaluations
Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise des 4 Katas de base et intégration des méridiens de Masunaga - Points spécifiques - Méridiens Masunaga dans le cou et le visage - Bilan énergétique du Hara - Bilan énergétique du dos - Recherche Kyo et Jitsu - Ateliers pratiques avec des receveurs inconnus (supervision de l'Enseignant) - Evaluations
Niveau 3	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise programme MF 2 - Shiatsu sur chaise - Shiatsu sur ballon de rééducation - Relaxation, exercices appropriés à chaque élément - Bilan énergétique de la langue - Moxa - Ateliers pratiques avec des receveurs inconnus (supervision de l'Enseignant)
Niveau 4	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise programme MF 3 - Techniques spécifiques - Initiation au massage Tai - Ateliers pratiques avec des receveurs inconnus (supervision de l'Enseignant) - Traitement Ampuku - Initiation aux pouls - Examen blanc (théorie et pratique dans les conditions de l'examen fédéral)
tous niveaux	Do In ; Makko Ho ; exercices énergétiques sur le Hara, le Ki ; travail sur le ressenti ; jeux de rôles ; mise en situation pratique

Remarque 1 : pour pouvoir être inscrit à l'examen de praticien de la FFST, tous les Etudiants doivent faire un minimum de 150 pratiques en dehors des cours. Toutes ces pratiques font l'objet d'un compte rendu écrit obligatoire (2 pages en niveau 1 ; 4 pages en niveau 2 ; 5 pages en niveau 3 et 4). Tous les comptes rendus sont lus, corrigés et validés par l'Enseignant. A défaut de compte rendu, la séance n'est pas validée.

Remarque 2 : Les étudiants qui en fin de 4^{ème} année ne sont pas prêts pour passer l'examen fédéral, ont la possibilité de faire 1 ou plusieurs année(s) supplémentaire(s). Il leur est demandé d'assister à au moins 4 jours (examen en décembre) ou 10 jours (examen en juin), avec la possibilité de choisir le niveau de cours.

Remarque 3 : en général, 1 fois par an, toutes les promotions sont réunies pour participer à des salons ou manifestations, afin d'effectuer des séances de Shiatsu sur les personnes présentes.

Remarque 4 : chaque étudiant à partir du niveau 2 a la possibilité d'assister gratuitement à tous les cours des niveaux inférieurs, pour éventuellement retravailler un cours mal compris.

- **Renseignements / Inscriptions :**

Dominique CHEVALIER

56, rue des 3 Etoiles

33 700 Mérignac

06.86.87.41.11

dominique.chevalier-mk@orange.fr

www.formation-shiatsu-bordeaux.fr

Dossier d'inscription Shiatsu

- Dossier à envoyer **complet**, au **moins 2 semaines** avant le début des cours (nouveaux étudiants), ou au plus tard le 20 août (étudiants en cours de formation) à :

Dominique CHEVALIER
56, rue des 3 Etoiles
33 700 Mérignac

- Le dossier comprend :
 - un bulletin d'inscription
 - un code de déontologie de la FFST
 - un droit à l'image
 - une autorisation des transmettre les coordonnées
 - une attestation de non divulgation des documents remis
 - un règlement intérieur
 - une convention à envoyer en double exemplaire (triple en cas de financement par un organisme)
 - le règlement des cours par chèque(s)
- Pour les étudiants des niveaux 2 et plus, et déjà élèves du Centre de Formation, ne fournir que :
 - la convention en double (ou triple) exemplaire pour l'année en cours
 - le règlement des cours par chèque(s)
- Pour les étudiants venant d'un autre Centre de Formation, y ajouter :
 - photocopie licence(s) FFST antérieure(s)
 - photocopies livret pédagogique ou tous les documents justifiant la formation (nombre d'heures, certificats, pour les étudiants venant d'un Centre de Formation non FFST).
- Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.
- Les étudiants sont invités à garder un double de ce dossier.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : **Prénom** :

Date de naissance : **Profession** :

Niveau d'étude :

Adresse :

.....

.....

Tel : **Portable** :

.....@

Connaissances en Shiatsu : oui non ; si oui niveau et Enseignant FFST (ou autre) :
.....

Bases en Anatomie – Physiologie : oui non ; si oui niveau :

Discipline Energétique et niveau :

Règlement :

niveaux	1 fois	3 fois	10 fois
1	1100,00 €	(360,00 € x 2) + 380,00 €	110,00 € x 10
2	1200,00 €	400,00 € x 3	120,00 € x 10
3	1500,00 €	500,00 € x 3	150,00 € x 10
4	1500,00 €	500,00 € x 3	150,00 € x 10
4 + (examen en décembre)	450,00 €	150,00 € x 3	
4 + (examen en juin ou échec examen de décembre)	900,00 €	300,00 € x 3	90,00 € x 10

Quel que soit le type de règlement choisi, je joins le(s) chèque(s) lors de l'inscription.

règlement en espèces règlement par un organisme de financement (voir tarif spécifique page 12)

Fait à : Le :

Signature :

CODE DEONTOLOGIE FFST

Tout membre actif (élève, praticien, enseignant) de la Fédération Française de Shiatsu Traditionnel (FFST) s'engage, dès son adhésion, au respect du code de déontologie conforme à l'esprit du Shiatsu, à la lettre des statuts, au règlement intérieur de la FFST, et aux lois et règlements en vigueur, tant français qu'europeens.

En conséquence, il s'engage sur l'honneur à :

- 1) *En ce qui concerne la formation*
 - être détenteur, dès la première année, de la formation aux premiers secours, datant de moins de cinq ans, délivrée par la Croix Rouge Française, la Protection Civile, ou tout autre organisme habilité, ou présenter une équivalence.
 - s'engager à signer et à approuver le présent code, dès le début de la formation.
- 2) *En ce qui concerne la pratique du Shiatsu*
 - exercer son art dans le respect total de la personnalité physique, morale et culturelle de la personne traitée.
 - respecter une stricte confidentialité.
 - toujours garantir une prestation optimale, notamment en maintenant ses compétences au plus haut niveau à l'aide de cours, stages et formations complémentaires, y compris après sa certification.
 - mener ses activités de Shiatsu en excluant toute forme de prosélytisme confessionnel, politique ou sectaire, ce qui constituerait un motif de radiation.
 - préciser au receveur, s'il intègre d'autres pratiques au cours de la séance de Shiatsu, afin de ne pas induire de doute quant à la nature réelle du Shiatsu (travail sur le corps provoquant des répercussions sur le psychisme).
 - fixer ses honoraires, en accord avec l'équité, en les proportionnant aux prestations fournies, tout en restant libre d'offrir des séances gratuites.
Rappelons que seul le praticien en Shiatsu certifié, et à jour de son assurance, est en droit de demander des honoraires.
 - garder à l'esprit que le Shiatsu n'est ni une pratique médicale au sens occidental du terme, ni un massage, ni une idéologie, mais un art, une thérapie complémentaire s'inscrivant prioritairement dans le domaine de la prévention, et plus généralement du mieux-être, et de l'accompagnement lors de pathologies, pour aider à la restauration d'une qualité de vie. Par conséquent, il doit :
 - s'abstenir d'établir un quelconque diagnostic,
 - se garder d'interrompre ou de modifier un traitement médical,
 - s'interdire de prescrire ou conseiller des médicaments,
 - diriger sans délai vers un médecin toute personne se plaignant ou présentant les signes d'un malaise,
 - avoir une conception pluridisciplinaire de sa pratique.
 - toujours avoir à l'esprit que la pratique du Shiatsu ne se substitue en aucun cas à un acte médical
 - fournir un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) de moins de trois mois et informer le Bureau Exécutif si, par la suite, il faisait l'objet d'une quelconque condamnation ; faute de quoi, il s'exposerait à une radiation immédiate. Il va de soi que dans le cas d'une condamnation grave (délit ou crime), le dit Bureau Exécutif se verrait dans l'obligation de prendre les mesures qui s'imposent, allant jusqu'au retrait de la licence FFST.
- 3) *En ce qui concerne la promotion*

Ne pas créer de site internet (ou tout autre média) mentionnant une qualité de praticien en Shiatsu, tant que le certificat FFST n'est pas obtenu.

La non-observation caractérisée, par un membre actif de la FFST, des engagements et principes énumérés ci-dessus entraînera sa radiation immédiate de la FFST, dès que le Bureau Exécutif en aura connaissance. Toutefois, l'intéressé aura toujours la possibilité de saisir la Commission d'Ethique. Des poursuites pourraient être également engagées à l'encontre de l'intéressé au cas où les intérêts moraux ou matériels de la FFST seraient compromis. Dans tous les cas de radiation, la citation illégitime de l'appartenance à la FFST ainsi que l'utilisation du logotype feront l'objet de poursuites.

Nom de l'élève :

Nom du Responsable d'école :

Date :

Mention manuscrite : « lu et approuvé »

Signature :

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné

demeurant

.....

.....

.....

Autorise, n'autorise pas (*), **Dominique Chevalier**, Enseignant en Shiatsu, à effectuer des prises de vue (photos et/ou films), et les utiliser en vue de publications, ceci sur différents supports internes et/ou externes au Centre de Formation en Shiatsu.

Les différents supports peuvent être :

- plaquette de diffusion à usage externe
- site web du Centre de Formation
- photocopiés à usage interne dans le cadre des cours
- DVD à usage interne dans le cadre des cours
- photocopiés à usage externe dans le cadre de stages ouverts à d'autres étudiants et/ou praticiens
- articles à usage externe

Fait à Le

Signature

(*) rayer la mention inutile

AUTORISATION COORDONNEES

Je soussigné

Demeurant.....

.....

.....

.....

Autorise, n'autorise pas (*), **Dominique Chevalier**, Enseignant en Shiatsu, à transmettre mes coordonnées téléphoniques (fixe et/ou portable), ainsi que mon adresse mail, aux autres étudiants inscrits en formation Shiatsu (1 A, 2 A, 3 A et 4 A).

Fait à le

Signature

(*) rayer la mention inutile

NON DIVULGATION DES DOCUMENTS

Je soussigné

Demeurant.....
.....
.....
.....

M'engage, sous peine d'exclusion du Centre de Formation, à ne transmettre aucun document, ou vidéo qui me seront remis lors de la formation, à quiconque (étudiants d'une autre école, Praticien ou autres ...), ni de les mettre sur internet.

Fait à le

Signature

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent Règlement Intérieur a pour objectif de formaliser les relations entre tous les usagers (Enseignants et Etudiants) du Centre de Formation en Shiatsu : Espace Aquitain de Zen Shiatsu.

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES (OBLIGATIONS FEDERALES)

Article 1^{er} : adhésion à la FFST

Le Centre de Formation est adhérent de la Fédération Française de Shiatsu Traditionnel (FFST), de ce fait tous les Etudiants doivent y adhérer.

Il appartient à chacun de s'inscrire et de régler l'adhésion directement sur le site de la FFST (www.ffst.fr), avant le 30 octobre pour les Etudiants de 1^{ère} année ; entre le 1er et le 30 septembre pour toutes les autres années, y compris en cas d'échec à l'examen fédéral. Chaque étudiant devra remettre une photocopie de sa licence à son Enseignant, dès réception de celle-ci.

L'adhésion à la FFST oblige les Enseignants et les Etudiants à se conformer en tous points - sans aucune exception au Code de Déontologie de la FFST. Ce Code est remis avec le dossier d'inscription. Une copie datée, signée et portant la mention « lu et approuvé » reste dans le dossier de chaque Etudiant.

Article 2 : livret pédagogique / programme de formation

Chaque Etudiant se voit remettre en début de formation un Livret Pédagogique Personnel. Le programme de formation est en ligne sur le site de la FFST (rubrique prérequis et examens à gauche) ; il n'y a pas de version papier. Toutefois si des modifications sont apportées par le Comité Pédagogique de la FFST, l'Enseignant est avisé et informe les Etudiants qui devront bien sûr s'y conformer.

Article 3 : premiers secours

Chaque Etudiant devra fournir à son Enseignant une photocopie de l'attestation de formation aux premiers secours (PSC 1) de moins de 5 ans avant la fin de la 1^{ère} année de scolarité. Cette formation n'étant pas assurée par l'Espace Aquitain de Zen Shiatsu, il appartient à chacun de s'inscrire auprès d'un organisme accrédité par le Ministère de l'Intérieur (Pompiers, Croix rouge, Maîtres-Nageurs – Sauveteurs, Secouristes du Travail, ...). Certaines professions ont une dispense (cf. programme de formation).

Article 4 : anatomie

Pour pouvoir passer l'examen fédéral de Praticien en Shiatsu, les Etudiants doivent valider un module d'Anatomie – Physiologie. Certaines professions en sont dispensées (cf. programme de formation). Tous les autres Etudiants ont la possibilité de suivre un

cours par correspondance, ou directement auprès du Centre de Formation. L'Espace Aquitain de Zen Shiatsu est accrédité à dispenser cet enseignement (voir conditions générales spécifiques d'anatomie). Cette formation fait l'objet d'une inscription séparée de la formation de Praticien Shiatsu.

CHAPITRE II : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 1 : respect du droit à l'image et à la vie privée

- **§ 1** : le Centre de Formation utilise des outils audiovisuels pour photographier ou filmer des séances ou des activités. Un droit à l'image est inclus dans le dossier d'inscription. Chacun est libre de le refuser, et il sera tenu compte de l'éventuel refus.
- **§ 2** : il est demandé à chaque Etudiant dans le dossier d'inscription, l'autorisation ou non de transmettre ses coordonnées personnelles aux autres étudiants de l'Ecole (toutes promotions confondues).

Article 2 : lieu des cours et respect des locaux

- **§ 1** : les cours ont normalement lieu au Foyer Communal de Latresne (Département 33). Cependant le Centre de Formation peut être présent sur des manifestations, salons ou autres. Dans tous les cas, les conditions du présent Règlement Intérieur s'appliquent à tous les participants. Les Etudiants seront prévenus des modifications de lieu au moins 2 semaines avant l'évènement de façon à pouvoir prendre toutes les dispositions nécessaires.
- **§ 2** : en cas de dégradation d'un lieu ou d'un matériel s'y trouvant, la remise en état ou le remplacement du matériel incombe à la personne responsable. Tous les Etudiants du Centre de Formation doivent vérifier auprès de leur Compagnie d'Assurance qu'ils sont couverts par une Responsabilité Civile.

Article 3 : dates et horaires de cours

- **§ 1** : les dates de cours sont données dès la fin de chaque année scolaire. Elles sont inscrites dans la convention signée avec chaque Etudiant.
- **§ 2** : aucune modification de date demandée par un ou plusieurs Etudiant(s) n'est prise en compte.
- **§ 3** : les Enseignants ont la capacité de modifier le calendrier annuel (exemple absence de l'Enseignant pour raison médicale ou conditions climatiques). Si celui-ci ne peut être remplacé, une autre date sera proposée aux Etudiants.

- **§ 4** : les cours débutent à 9 h précises et se terminent à 17 h. Une heure de pause est prévue à 13 h. Il appartient aux Etudiants d'être présents et d'être installés avant le début du cours du matin et de l'après-midi. Exceptionnellement, les horaires pourront être modifiés par l'Enseignant.
- **§ 5** : en cas de retards répétés, le quota d'heures normalement validé, sera imputé du temps de retard. Un courrier sera adressé à l'Etudiant pour lui signifier les heures invalidées.
- **§ 6** : tout Etudiant absent doit prévenir l'Enseignant dans les meilleurs délais.
- **§ 7** : en cas d'absence, aucun cours de substitution ne sera proposé ; il appartient à l'Etudiant de récupérer le cours auprès d'un autre Etudiant. L'Enseignant pourra demander de prouver que le cours a bien été récupéré, et ne sera en aucun cas responsable si une question d'examen porte sur ce cours non rattrapé.
- **§ 8** : les Etudiants ont l'obligation de signer par demi-journées une feuille d'émargement. Ce document est le seul à faire foi du nombre d'heures annuel. Ce calcul permet ou non la validation de l'année. En cas de plus d'1/3 d'absences aux cours, l'année ne sera pas validée quelques soient les résultats des différents examens (théorie et/ou pratique).

Article 4 : fonctionnement du groupe

- **§ 1** : il est demandé à chacun de respecter l'ensemble du groupe.
- **§ 2** : chaque Etudiant s'engage à échanger des pratiques (donner et recevoir) – lors des cours, avec tous ses collègues. Aucune restriction à ce principe n'est acceptée.
- **§ 3** : tous les téléphones portables sont éteints (ceux des Etudiants, mais aussi ceux des Enseignants) pendant les cours. Ils seront consultés pendant la pause méridienne uniquement. Seul l'Enseignant autorisera une tolérance demandée en début de cours (enfant malade par exemple).

Article 5 : documents – supports de cours

- **§ 1** : en début de formation, chaque Etudiant se voit remettre un code confidentiel d'accès extranet sur le site du Centre de Formation. Ce code permet d'accéder aux documents mis en ligne sur le site. Il est interdit de transmettre ce code à quiconque. Il en est de même pour les documents (cours ou vidéos) mis en ligne – ceux-ci sont et restent la propriété exclusive de la personne les ayant créés. Les Etudiants s'engagent par leur signature (dans le dossier d'inscription) à ne transmettre aucun de ces documents à qui que ce soit, sous peine d'exclusion immédiate et de poursuites en vertu du code de la propriété intellectuelle, y compris des dispositions

de la loi 2006 – 961 du 1^{er} août 2006, relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (loi DADVSI).

Cette disposition vaut bien entendu pour tous les documents de cours donnés par les Enseignants.

- **§ 2** : les Etudiants viennent en cours avec les supports de cours récupérés sur le site de l'école.
- **§ 3** : 150 pratiques maison avec compte-rendu écrit obligatoire, sont demandées pendant l'ensemble du cursus (4 ans). Les compte-rendu sont lus, commentés et validés par l'Enseignant. C'est une condition non négociable pour se présenter à l'examen de Praticien.
- **§ 4** : les Etudiants s'engagent à respecter l'envoi des documents, devoirs, informations, dossiers de réinscription, aux dates demandées par l'Enseignant.

Article 6 : représentation dans et hors les locaux de l'Ecole

Les Etudiants peuvent être amenés à faire des stages dans d'autres Centres de Formation. Ils sont invités à suivre les règles d'éthique et de déontologie propres à la FFST, ainsi qu'à l'Enseignant qui les accueille. Ces règles rappellent qu'ils sont des représentants du Centre de Formation auquel ils sont inscrits et qu'ils doivent en conséquence être responsables des propos qu'ils tiennent de leur Centre de Formation et des Professeurs qui y enseignent.

Article 7 : hygiène des Etudiants et du matériel utilisé

- **§ 1** : une hygiène personnelle irréprochable est demandée à chacun pour son confort personnel, et pour le confort de tous (Etudiants, Enseignants et personnes extérieures invitées) ; il en est de même pour les tapis et coussins utilisés lors des pratiques.
- **§ 2** : aucun bijou (montre, bracelet, bague) n'est accepté pendant les séances de pratique (sous peine de sanction lors de l'examen de Praticien), et pour des raisons de confort et de sécurité.

Article 8 : conditions financières

- **§ 1** : elles sont détaillées dans le Livret d'Accueil et dans la Convention signée entre l'Etudiant et le Responsable du Centre de Formation.
- **§ 2** : le prix de chaque année de formation est fixé par la Direction du Centre de Formation. Les Etudiants sont avisés en fin d'année scolaire.

- **§ 3** : le règlement peut se faire en 1 fois, 3 fois ou 10 fois. Il est rappelé que le règlement en plusieurs fois, n'est en aucun cas un règlement à la prestation de l'Enseignant.
- **§ 4** : l'année est due dans sa totalité. Aucun remboursement n'est prévu en cas d'absence à 1 ou plusieurs cours.
- **§ 5** : en cas de renoncement de l'Etudiant en cours d'année ou d'exclusion prononcée par le Responsable du Centre de Formation, il n'y aura pas de remboursement.

Article 9 : 5^{ème} année et/ou échec à l'examen

- **§ 1** : le cursus officiel défini par la FFST est de 500 heures réparties en un minimum de 3 années. A la fin du cursus, les Etudiants sont invités à se présenter à l'examen de Praticien. Les Etudiants ne se sentant pas prêt pour passer l'examen, ont la possibilité de se présenter ultérieurement à la date de leur choix. Toute nouvelle année supplémentaire oblige l'Etudiant à respecter le présent Règlement Intérieur.
- **§ 2** : les mêmes conditions s'appliquent pour les Etudiants ayant échoué à l'examen de Praticien, et qui souhaitent poursuivre.

Article 10 : sanctions

- **§ 1** : le non-respect de l'un ou de plusieurs articles et/ou paragraphes du Règlement Intérieur pourra faire l'objet de sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion du Centre de Formation, avec information auprès de la FFST en cas de fautes particulièrement graves ou répétées. La Commission d'Ethique de la FFST pourra être saisie.
- **§ 2** : toute décision sera prise après entretien de l'Etudiant avec le Collège des Enseignants. Lors de cet entretien, l'Etudiant peut être accompagné d'un autre Etudiant qui ne pourra s'exprimer qu'à la demande expresse d'un des Enseignants. L'accompagnant a pour rôle d'être témoin du bon déroulement de l'entretien. La notification d'exclusion, signée du Responsable du Centre de Formation, est envoyée par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception. En cas d'exclusion prononcée, le code d'accès extranet du site de l'Ecole sera immédiatement désactivé.
- **§ 3** : en cas de litige, la Juridiction compétente pour se prononcer est le Tribunal d'Instance de Bordeaux – 180 rue Lecoq – CS 51029 – 33077 Bordeaux Cedex

Le présent Règlement Intérieur est fait en double exemplaire, dont un est intégré au dossier personnel de l'Etudiant. Le deuxième exemplaire reste sa propriété.

Je soussigné
reconnais avoir pris connaissance du présent Règlement Intérieur, et en accepter les modalités.

Date :

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Paraphe (initiales) de chaque page

Signature :

Convention – Shiatsu

Convention Simplifiée de Formation

Session (année scolaire) :

Niveau : 1 2 3 4 4+

Entre les soussignés :

- 1) Organisme de formation : **Espace Aquitain de Zen Shiatsu** représenté par son Responsable : **Dominique Chevalier** - 56, rue des 3 Etoiles - 33700 Mérignac.

SIRET : 334 102 936 00062

N° d'enregistrement DIRECCTE : 72 33 09960 33 auprès du Préfet de Région Nouvelle Aquitaine

- 2) Monsieur, Madame

Adresse :

.....

.....

.....@.....

Tél :

Portable

- 3) **Raison Sociale de l'Organisme Financeur** (cachet) :

Article 1 :

L'organisme de formation organise l'Action de Formation suivante :

- 1) **Intitulé de la formation** : formation Shiatsu, niveau, en vue de l'obtention du Certificat Fédéral de Praticien en Shiatsu
- 2) **Objectifs** : à l'issue de cette formation, les personnes auront appris l'ensemble des techniques du Shiatsu, ainsi que les principes régissant l'Energétique Orientale (Médecine Traditionnelle Chinoise).

3) **Programme** : se reporter aux pages 12 à 14 du livret d'accueil.

4) **Lieu** : Foyer Communal 33 360 LATRESNE

5) **Dates « prévisionnelles »** (modifications possibles) :

dates	observations
Niveau 1	
dimanche 3 septembre 2017	pré-rentrée en présence de tous les étudiants du Centre de Formation (9 h 30 – 13 h)
samedi 23 et dimanche 24 septembre 2017	rentrée
samedi 21 octobre 2017	
dimanche 12 novembre 2017	
dimanche 10 décembre 2017	
samedi 6 et dimanche 7 janvier 2018	examen théorique n° 1
dimanche 4 février 2018	
samedi 3 et dimanche 4 mars 2018	
samedi 7 avril 2018	
dimanche 27 mai 2018	
samedi 16 et dimanche 17 juin 2018	examen théorique n° 2 – examen pratique
Niveau 2	
dimanche 3 septembre 2017	rentrée en présence de tous les étudiants
samedi 16 septembre 2017	C. Galard (TAO) (matin)
dimanche 22 octobre 2017	
samedi 18 novembre 2017	
dimanche 17 décembre 2017	
samedi 6 et dimanche 7 janvier 2018	examen théorique n° 1
samedi 3 février 2018	
samedi 3 et dimanche 4 mars 2018	
samedi 28 et dimanche 29 avril 2018	C. Galard (Ethique) (samedi)
samedi 26 et dimanche 27 mai 2018	
samedi 16 et dimanche 17 juin 2018	examen théorique n° 2 – examen pratique

dates	observations
Niveaux 3 et 4	
samedi 2 septembre 2017	
dimanche 3 septembre 2017	présence de tous les étudiants du Centre de Formation
samedi 30 septembre 2017	H. Klotz (langue, pouls, énéagramme)
dimanche 1 ^{er} octobre 2017	
samedi 4 et dimanche 5 novembre 2017	I. Iwahoka (myo-énergétique) (à confirmer)
dimanche 19 novembre 2017	examen blanc
samedi 16 décembre 2017	
samedi 27 et dimanche 28 janvier 2018	C. Galard (émotions)
samedi 17 et dimanche 18 mars 2018	C. Galard (principes spirituels) (samedi)
dimanche 8 avril 2018	
samedi 5 et dimanche 6 mai 2018	
samedi 2 et dimanche 3 juin 2018	examen blanc

6) **Tarifs :**

Niveaux	Autofinancement	Organisme financeur
1	1 100,00 €	1 248,00 €
2	1 200,00 €	1 536,00 €
3	1 500,00 €	1 632,00€
4	1 500,00 €	1 632,00€
4 + (examen en décembre)	450,00 €	
4 + (examen en juin)	900,00 €	

7) **Durée :**

Niveaux	Nombre d'heures	Nombre de jours
1	104	13
2	128	16
3	136	17
4	136	17
4 +	Minimum 4 jours au choix (examen en décembre), et 10 (examen en juin ou échec à l'examen de décembre)	

Article 2 :

En contrepartie de cette Action de Formation, le (la) stagiaire s'engage à acquitter la somme de (non soumis à la TVA).

En cas de règlement par un Organisme Financier, le règlement de se fera à réception de la facture, à laquelle sera annexé un état d'épargne individuel.

Article 3 :

La présente convention prend effet à compter de sa signature pour une durée de 10 mois de septembre à juin

Fait en double (ou triple) exemplaire, à, le

Pour l'Organisme Financier
Signature et cachet

Pour l'Organisme de Formation
Signature et cachet

Le(la) Stagiaire
Signature

Conditions Générales – Anatomie-Physiologie

- **Durée** : 56 h réparties en 4 modules de 14 h de formation (travail personnel environ 40 h).
- **Public** : étudiants en 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} années en Shiatsu ; Spécialistes en Shiatsu ; autres personnes intéressées. Les stagiaires issus du milieu médical ou paramédical sont dispensés de ce module.
- **Apports de la formation** :
 - décrire les niveaux d'organisation structurale du corps humain
 - définition des différents systèmes du corps humain, des organes qu'ils comprennent, de leurs fonctions générales, ainsi que des pathologies les plus fréquentes tout ceci en rapport avec le Shiatsu
 - comprendre le rôle primordial du toucher grâce à l'anatomie palpatoire, et au repérage morphologique, sous forme d'ateliers pratiques
- **Formateur** : **Dominique CHEVALIER** – Kinésithérapeute DE ; titulaire d'un DU Douleur ; Praticien-Enseignant en Shiatsu accrédité FFST ; Président de la FFST ; fondateur et Responsable Pédagogique et administratif de l'Espace Aquitain de Zen Shiatsu ; Aromathérapeute ; Conférencier
- **Certification** : la formation est certifiante. Un contrôle continu est mis en place au cours des modules 2, 3 et 4. La moyenne requise pour l'obtention de l'Attestation de Formation est de **12 / 20**. La formation ne sera pas validée, même si la note est égale ou supérieure à 12 en cas de plus de 2 jours d'absence sur les 8. Il appartiendra à chaque étudiant de fournir une photocopie de son Attestation lors de la constitution de son dossier, pour l'inscription à l'examen de Spécialiste en Shiatsu.
- **Lieu** : Foyer Communal – rue de la Salargue – 33 360 Latresne (voir itinéraire p. 8).
- **Prix** : **400, 00 €**, réglable en 1 fois (**400,00 €**), 2 fois (**200,00 € X 2**), 4 fois (**100,00 € X 4**) pour la totalité des 4 modules.

Le(s) chèque(s) est (sont) à envoyer en même temps que le bulletin d'inscription, au plus tard 2 semaines avant le 1^{er} cours. Ils sont débités après les modules.

Remarque : pour les étudiants qui le souhaitent – et qui en ont la possibilité, il est possible de passer une convention pour une prise en charge par un organisme financeur dans le cadre d'un CPF, ou autre. Renseignements auprès du formateur. Dans ce cas le prix de la formation est majoré (12,00 € x 56 = **672,00 €**).

Le formateur dispose d'un n° d'agrément délivré par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi DIRECCTE) de la Région Nouvelle Aquitaine.

▪ **Dates et horaires :**

dates session 2017 - 2018	horaire	libellé
samedi 14 et dimanche 15 octobre 2017	9 h – 17 h	Module 3
samedi 2 et dimanche 3 décembre 2017	9 h – 17 h	Module 4
samedi 24 et dimanche 25 mars 2018	9 h – 17 h	Module 1
samedi 20 et dimanche 21 mai 2018	9 h – 17 h	Module 2
Les dates des modules 3 et 4 pour 2018 seront établies ultérieurement		

▪ **Renoncement :**

- forfait du formateur pour un cas de force majeure : remboursement intégral ou autre proposition de dates
- renoncement du stagiaire 15 jours avant la date du module : remboursement intégral
- dans tous les autres cas, sauf cas de force majeure dûment reconnue, aucun remboursement pour le module concerné.

▪ **Date limite d'inscription :** 2 semaines avant le 1^{er} cours.

▪ **Matériel pédagogique :**

- un polycopié (environ 80 pages) par module est mis sur le site de l'école environ 1 semaine avant le cours. Site : www.formation-shiatsu-bordeaux.fr. Dès réception du bulletin d'inscription et du règlement un mot de passe est donné à l'étudiant pour se connecter dans la rubrique « espace étudiants » du site de l'école pour accéder aux documents mis en ligne
- cours sous forme de diaporamas commentés
- atelier pratique de repérage morphologique
- squelette de démonstration.

▪ **Prévoir :** papier, stylos, crayons de couleur, règle, tapis de sol, une tasse pour les pauses thé (on évite les gobelets jetables), de l'eau, en cas, repas (un four à micro-ondes est à disposition).

▪ **Annulation :** en cas d'un nombre insuffisant de stagiaires (inférieur à 4), le formateur se réserve le droit d'annuler et de rembourser la formation.

▪ **Remarque :** chaque module est indépendant des 3 autres, il y a donc possibilité de commencer sur n'importe lequel, même s'il est plus logique de les faire dans l'ordre proposé ;

- **Programme :**
 - **module 1 :**
 - **Organisation générale du corps humain**
 1. organisation structurale
 2. zones ou régions du corps
 - **Notions de base de biomécanique**
 1. définition
 2. position anatomique de référence
 3. centre de gravité
 4. terminologie des mouvements
 - **Cellule**
 1. généralités
 2. description anatomique
 3. chromosomes et ADN
 4. division cellulaire
 5. cellule souche
 6. embryologie
 7. étude d'un dysfonctionnement cellulaire : le cancer
 - **Peau – Toucher**
 1. généralités
 2. anatomie
 3. physiologie
 4. fiches pathologies
 5. réflexions sur le toucher
 - **Appareil locomoteur / système osseux**
 1. rôle des os
 2. catégorie d'os
 3. notion d'âge osseux
 4. squelette
 41. ceinture scapulaire
 42. cage thoracique
 43. rachis
 44. ceinture pelvienne
 45. membre supérieur
 46. membre inférieur
 47. crâne
 5. pathologies osseuses
 - **Appareil locomoteur / système articulaire**
 1. articulation type
 2. gaines et bourses
 3. ligaments
 4. principales articulations
 41. épaule
 42. coude
 43. poignet
 44. main
 45. hanche
 46. genou
 47. cheville
 5. pathologies articulaires

- **Appareil locomoteur / système musculaire**
 1. muscle lisse ou strié
 2. muscle strié en vrac
 3. contraction musculaire
 4. tonus

 5. résumé des propriétés du muscle strié
 6. nutriments du muscle
 7. tendon
 8. principaux muscles squelettiques
 81. faces antérieures et internes
 82. faces postérieures et externes
 83. visage
 - 9 pathologies
- **Morphologie / anatomie palpatoire**
Sous forme d'atelier pratique d'anatomie palpatoire, et de recherche des repères osseux, musculaires et tendineux.

- **module 2 :**
 - **Système nerveux**
 1. généralités
 2. grandes fonctions du système nerveux
 3. neurone
 4. système nerveux périphérique
 5. système nerveux central
 6. système nerveux végétatif
 7. pathologies
 - **Œil / vision**
 1. généralités
 2. anatomie
 3. physiologie
 4. pathologies
 - **Oreille / ouïe**
 1. généralités
 2. anatomie
 3. physiologie
 31. audition
 32. équilibre
 4. pathologies
 - **Douleur**
 1. généralités
 2. définition de l' International Association for Study of Pain
 3. composantes
 4. douleurs aiguë / chronique
 5. anatomophysiologie
 51. voies ascendantes
 52. contrôles inhibiteurs
 6. évaluation
 7. évaluation de l'intensité
 71. auto-évaluation
 72. hétéro-évaluation
 8. traitement médicamenteux
 81. paliers de l'OMS

- 82. stratégie thérapeutique
- 9. traitements non médicamenteux

- **module 3 :**

- **Appareil respiratoire**

- 1. généralités
- 2. anatomie
 - 21. voies aériennes supérieures
 - 22. arbre bronchique
 - 23. poumons
 - 24. vaisseaux pulmonaires
 - 25. plèvre
 - 26. muscles respiratoires
- 3. mécanique respiratoire
 - 31. inspiration
 - 32. diffusion alvéolaire ou échanges gazeux
 - 33. respiration cellulaire
 - 34. expiration
- 4. pathologies

- **Système cardiovasculaire**

- 1. généralités
- 2. cœur
- 3. système artériel
- 4. système veineux
- 5. sang
- 6. système lymphatique
- 7. pathologies

- **Appareil digestif**

- 1. généralités
- 2. anatomie
 - 21. cavité buccale
 - 22. dents / gencives
 - 23. langue / goût
 - 24. amygdales
 - 25. glandes salivaires
 - 26. pharynx / larynx
 - 27. œsophage
 - 28. estomac
 - 29. intestin grêle
 - 210. gros intestin
 - 211. péritoine
 - 212. foie
 - 213. voies biliaires
 - 214. pancréas
- 3. physiologie
 - 31. salivation
 - 32. mastication
 - 33. déglutition
 - 34. mouvements de l'estomac
 - 35. absorption

36. résumé
4. pathologies
5. nutrition

- **module 4 :**

- **Appareil urinaire**

1. généralités
2. anatomie
 21. reins
 22. uretères
 23. vessie
 24. urètre
 25. prostate
3. physiologie
4. principales valeurs biochimiques de l'urine
5. pathologies

- **Appareil reproducteur**

1. généralités
2. appareil génital masculin
 21. organes externes
 22. organes internes
3. appareil génital féminin
 31. organes externes
 32. organes internes
 33. seins
4. physiologie de l'appareil féminin / cycles
5. grossesse et naissance
6. contraception / procréation médicalement associée / consultation génétique
7. développement psychomoteur de l'enfant de 0 à 3 ans
8. pathologies

- **Endocrinologie**

1. généralités
2. anatomophysiologie
 21. hypothalamus
 22. hypophyse
 23. glande pinéale
 24. thyroïde
 25. parathyroïdes
 26. thymus
 27. foie
 28. pancréas
 29. surrénales
 210. ovaires
 211. testicules
3. comment agissent les hormones ?
4. pathologies

- **Défense et protection de l'organisme**

1. généralités
2. milieu intérieur et mécanismes régulateurs
 21. nécessité de mécanismes régulateurs
 22. nature des mécanismes régulateurs

- 23. exemple de régulation : la glycémie / le diabète
- 3. système immunitaire et résistance à l'infection
 - 31. causes de l'infection
 - 32. modes de transmission
 - 33. moyens de défense de l'organisme
 - 34. mesures de prévention et de traitements des contaminations
- 4. 2 exemples de dysfonctionnement du système immunitaire (allergies, SIDA)
- **Sommeil**
 - 1. mécanismes du sommeil
 - 2. rythmes du sommeil
 - 3. durée du sommeil
 - 4. étapes du sommeil
 - 5. vers un meilleur sommeil
 - 6. réveil
 - 7. sieste
 - 8. pathologies
- **Stress**
 - 1. généralités
 - 2. précisions physiologiques
 - 3. distinction
 - 31. anxiété
 - 32. angoisse
 - 33. stress
 - 4. inventaires de stress
 - 5. tests de stress
 - 6. stress et génétique
 - 7. stress au quotidien
 - 8. effets du stress sur la santé
 - 9. préservation de la santé
 - 10. un dernier test
- **Trousses d'urgence : Huiles Essentielles**

Convention – Anatomie-Physiologie

A remplir et à envoyer au moins 2 semaines avant le 1^{er} cours à :

Dominique Chevalier
56, rue des 3 Etoiles
33 700 Mérignac

Convention Simplifiée de Formation Professionnelle Continue

Entre les soussignés :

- 1) Organisme de formation : **Espace Aquitain de Zen Shiatsu** représenté par son Responsable : **Dominique Chevalier** - 56, rue des 3 Etoiles 33700 Mérignac.
SIRET : 334 102 936 00062
N° d'enregistrement DIRECCTE : 72 33 09960 33 auprès du Préfet de Région Nouvelle Aquitaine

- 2) Monsieur, Madame
Adresse :
.....
.....
.....@.....

Tél :
Portable

- 3) **Raison Sociale de l'Organisme Financeur** (cachet) :

Article 1 :

L'organisme de formation organise l'Action de Formation suivante :

1. **Intitulé de la formation** : « Formation en Anatomie – Physiologie - Pathologies »
2. **Programme** : voir conditions générales
3. **Objectif** : à l'issue de cette formation les apprenants auront de bonnes connaissances théoriques et pratiques, de l'ensemble des processus qui entrent en jeu dans la compréhension du corps humain.

4. **Lieu** : Foyer Communal 33 360 LATRESNE

5. **Dates** :

dates session 2017 - 2018	horaire	libellé
samedi 14 et dimanche 15 octobre 2017	9 h – 17 h	Module 3
samedi 2 et dimanche 3 décembre 2017	9 h – 17 h	Module 4
samedi 24 et dimanche 25 mars 2018	9 h – 17 h	Module 1
samedi 20 et dimanche 21 mai 2018	9 h – 17 h	Module 2
Les dates des modules 3 et 4 pour 2018 seront établies ultérieurement		

6. **Tarif** (cocher la case) :

- **400,00 €** (autofinancement)
- **672 €** (organisme de financement – taux horaire : **12,00 €**)

(Exonération de la TVA selon le CGI)

7. **Type d'action** : CPF, reconversion professionnelle, autres

8. **Durée** : 56 heures réparties en 2 modules de 4 jours chacun

Article 2 :

L'Organisme de formation y accueillera la personne suivante :

Article 3 :

En contrepartie de cette Action de Formation,

- Monsieur, Madame s'engage à verser la somme de **400,00 €**, en 1 fois 2 fois 4 fois (joindre tous les chèques).
- l'Organisme Financier s'engage à acquitter la somme de **672 €**. Le règlement se fera en 1 fois, à réception de la facture et d'une attestation de présence.

Article 4 :

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'Organisme de Financement ou par le(la) stagiaire pour la durée visée à l'article 1.

Fait en double (ou triple) exemplaire

A le

Pour l'Organisme Financier
Signature et cachet

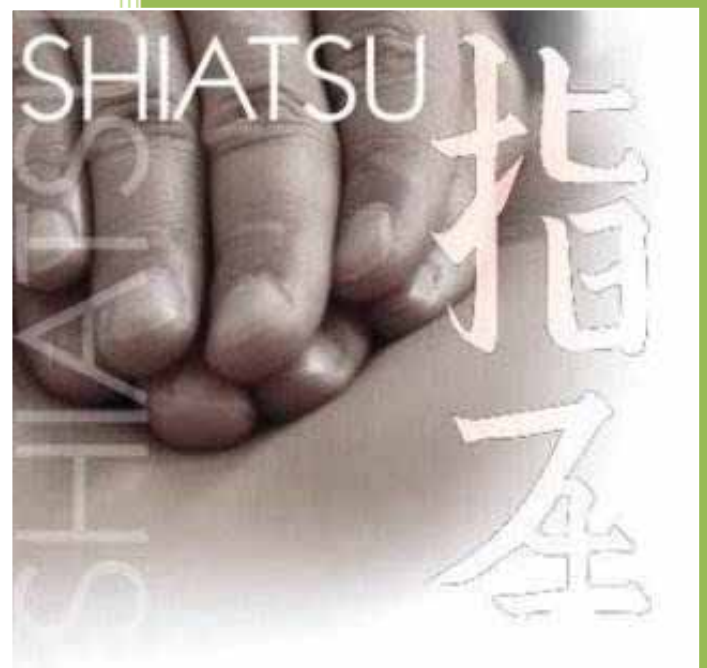
Pour l'Organisme de Formation
Signature et cachet

Le(la) Stagiaire
Signature



**Dimanche 03
septembre
2017**

Matinée découverte Shiatsu



Invitation

9 h 30 - 13 h 00

**Dojo de
LATRESNE**

***Le Centre de Formation « Espace Aquitain de Zen Shiatsu » a le plaisir de vous
convier à la « matinée découverte Shiatsu »***

Programme :

- *exercices énergétiques*
- *présentation du Centre de Formation, des Enseignants et du cursus*
- *pause thé (merci de prévoir une tasse), échanges avec les étudiants en cours de formation*
- *une séance de Shiatsu vous sera proposée par les étudiants de 4^{ème}, 3^{ème} ou 2^{ème} année (merci de prévoir une tenue souple, type jogging)*

Afin de préparer au mieux cette matinée ; merci de confirmer votre présence, ainsi que le nombre de personnes (maximum 2), par mail :

dominique.chevalier-mk@orange.fr

Cette matinée est gratuite et sans aucun engagement de votre part.

Pascale Hamelin

Dominique Chevalier

